

Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#1/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Alcapower Code des commerces : A39-045 Ligne de produits: Tintolav

UFI: XCJ1-W0G4-6007-2MP7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent alcalin pour le lavage avec de l'eau. Eau de lavage Booster

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Corr. 1

Code(s) des mentions de danger:

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS05 - Danger



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#2/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Code(s) des mentions de danger:

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Intervention

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

hydroxyde de sodium

Exclusivement à usage professionnel

UFI: XCJ1-W0G4-6007-2MP7

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
hydroxyde de sodium	>= 25 < 35%	Skin Corr. 1A, H314 Limits: Skin Corr. 1A, H314 %C >=5; Skin Corr. 1B, H314 2<= %C <5; Skin Irrit. 2, H315 0,5<= %C <2;	011-002-00-6	1310-73-2	215-185-5	ND



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#3/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
		Eye Irrit. 2, H319 0,5<= %C <2; ATE oral = 140,0 mg/kg ATE dermal = 1.350,0 mg/kg				

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Aérer l'environnement. Retirer immédiatement le patient de la zone contaminée et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise consulter un médecin.

Contact direct avec la peau (du produit pur) :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon plusieurs fois. Utilisez ensuite une solution aqueuse légèrement acide, comme du vinaigre, du jus de citron ou de l'acide acétique dilué à 5 % pour neutraliser. Puis laver et rincer abondamment à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

Contact direct avec les yeux (du produit pur) :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes ; puis protégez les yeux avec une gaze stérile sèche. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas utiliser de gouttes ophtalmiques ou de pommades d'aucune sorte avant la visite ou l'avis de l'ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas absolument faire vomir ou vomir. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et contacter un médecin ou une ambulance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#4/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation.

Ne pas fumer.

Fournir une ventilation adéquate.

Évacuez la zone dangereuse et, si nécessaire, consultez un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulèe dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#5/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/du visage.

Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et 'exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

hydroxyde de sodium:

TLV: 2 mg/m³ (valeur plafond) (ACGIH, 2004).

NOUS. OSHA Table Z-1 limites des Contaminants de l'Air (29 CFR 1910.1000) PEL: 2 mg/m3

- Substance: hydroxyde de sodium

DNEL

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 1 (mg/m3)

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 1 (mg/m3)

8.2. Contrôles de l'exposition









Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

- a) Protectiondes yeux / du visage Mettre la masque d'usage
- b) Protection de la peau
- i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#6/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimale: 0,11 mm temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caratteristico	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	< 0 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	nas pertinent	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 65 °C	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
рН	11-12 sol. 1%	
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	1,2 - 1,3 g /cm3	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	non déterminé	



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#7/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques Valeur Méthode de détermination	Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
---	-----------------------------------	--------	--------------------------

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucunes données disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,35 %

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le solfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞ ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#8/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

graves.

- (c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - (j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

hydroxyde de sodium:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols et par ingestion.

Inhalation risque d'évaporation à 20 ° C est négligeable; une concentration dangereuse de particules en suspension dans l'air peut cependant être atteinte rapidement.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: Corrosif. La substance «très corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive par ingestion. L'inhalation de la substance peut causer un oedème pulmonaire (voir Notes).

EFFETS DES PROLONGEES OU REPETEES: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.

RISQUES / SYMPTOMES AIGUS

Inhalation Corrosif. Sensation de brûlure. Maux de gorge. Toux. difficulté à respirer. Essoufflement. Les symptômes peuvent être retardés (voir Notes).

PEAU Corrosif. Rougeur. Douleur. Sérieuses brûlures cutanées. Cloques.

YEUX Corrosif. Rougeur. Douleur. vision floue. Brûlures profondes graves.

Ingestion Corrosif. Sensation de brûlure. douleurs abdominales. Choc ou collapsus.

Toxicité orale aiguë

DL50: 140 - 340 mg/kg (Rat)

Toxicité cutanée aiguë DL50 : 1 350 mg/kg (lapin)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 140

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 1350

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

hydroxyde de sodium:

Cette substance peut être dangereuse pour l'environnement ; une attention particulière doit être portée aux organismes aquatiques.

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

CL100 Poisson Leuciscus idus melanotus 213mg/L 48h,, Juhnke et al. (1978), Z Wasser Abwasser Forsch, 11, 161-164



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#9/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

CL50 Poisson Leuciscus idus melanotus 189mg/L 48h,, Juhnke et al. (1978), Z Wasser Abwasser Forsch, 11, 161-164 Toxicité pour les poissons CL50 - Gambusia affinis (Buzzacchiotto) - 125 mg/l - 96 h

CL50 - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 45,4 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques Immobilisation CE50 - Daphnie - 40,38 mg/l - 48 h C(E)L50 (mg/l) = 40,380001

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1824

8

Si soumis aux caractéristiques suivantes est ADR exemptés:

Emballages combinés: emballege intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballege intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballege intérieur 1 L colis 20 Kg



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

10 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: IDROSSIDO DI SODIO IN SOLUZIONE ADR/RID/IMDG: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

ICAO-IATA: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe: 8

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 8

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement IMDG: Agent polluant marin : Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP8 - Corrosif

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.1. Description des premiers secours, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Alcapower

Publié le 14/09/2022 - Ver. n. 4 du 14/09/2022

#11/11

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Description du mentions de danger exposé au point 3

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives : Directive 1999/45/ce Directive 2001/60/ce Règlement (CE) 1272/2008 Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.